



## Donation a un particulier à une personne sans lien de parenté

Par **KEBAILI\_old**, le **03/07/2007** à **07:58**

*Bonjour,*

*Une personne m'a fait un virement sur mon compte bancaire de 1.300 Euros.*

*Il dit qu'il me les donne, par sms.*

*Il veut que je lui fasse un papier afin qu'il le déduise de ses impôts.*

*1er : Je n'ai aucun papier de sa part manuscrit*

*2ème : Faut il qu'il me fasse un papier manuscrit et en quels termes, et enregistrer chez un notaire ?*

*3ème : n'ayant aucun lien de parenté, peut il le déduire de ses impôts.*

*4ème : quel terme dois je employer pour faire le papier si je dois le faire ?*

*Je vous remercie pour vos réponses qui me sont précieuses.*

*Merci et bonne journée*

*Elisabeth*

Par **Coralie\_old**, le **23/09/2007** à **21:00**

Bonjour,

je n'ai malheureusement pas la réponse cependant j'ai une question similaire.

Je voudrais solliciter un mecene (entreprise, ecole) pour un projet personnel,

ai-je le droit d'en recevoir une en tant que particulier ? (2000 euros)

si oui quelles sont les modalités d'une telle action ?

Si vous avez eu la réponse depuis que le message a été posté, ou si quelqu'un d'autre s'y connaît, merci de me répondre.

Coralie

Par **tixidre**, le **13/10/2007** à **19:36**

Vous n'avez rien à faire ! vous n'avez rien demandé ! il ne s'agit pas d'une donation .... si cela en est une, c'est à vous de faire une déclaration aux impôts .